



Montreuil, le 23/09/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Recours - Évaluation

Déclaration liminaire des élus de la CGT des Finances Publiques

Privilégiant l'université du MEDEF à celle regroupant les membres de son gouvernement, le ministre d'affaires M. MACRON n'en finit plus d'adresser des signes évidents d'allégeance à l'égard du patronat.

Après avoir souhaité un assouplissement de la loi sur les 35 heures, le maître d'œuvre de la dérégulation du repos hebdomadaire dominical pour les salariés au travers de la loi éponyme, s'attelle à présent à remettre en cause le statut des fonctionnaires qui ne serait selon ses dires « plus justifiable » !

Ainsi donc, d'après le ministre de l'économie, seul le statut de « bouc émissaire » sied bien aux fonctionnaires !

Il est souvent de bon ton d'attaquer cette catégorie socio-professionnelle et son statut : les tenants de la pensée unique hurlent avec les loups tout en s'activant dans l'ombre à préserver leurs privilèges. Le ministre Macron s'est ainsi proclamé chef de meute, glorifiant la loi mobilité, saluant tout ce qui peut s'apparenter à une déréglementation quelconque !

La Direction Générale a bien saisi le message si l'on se réfère aux dernières annonces en matière de règles de gestion.

Les fonctionnaires doivent aujourd'hui faire face à des attaques frontales, sans précédent. Il est totalement inacceptable d'être encore et toujours la cible privilégiée d'un gouvernement dit « de gauche ».

Cette politique à sens unique ne vise qu'à satisfaire la BCE, les marchés, l'Union Européenne en niant les besoins en service public des populations !

Cela permet au moins d'afficher la couleur : le projet de loi de Finances pour 2016 est sans équivoque ! Au titre des ministères prioritaires à l'abandon des missions, celui des Finances conserve la 1^{ère} place ! Les suppressions d'emplois envisagées s'élèvent à 2548 postes ! Resserrement du réseau, externalisations en tout genre, la DGFIP est aux abois (« à la masse critique » pour reprendre les paroles du DG) et la CGT considère aujourd'hui que les saignées annoncées devraient lui porter le coup de grâce.

Dans notre sphère, il suffit pour s'en convaincre de regarder comment le Bas-Rhin envisage la mission cadastrale à Strasbourg. Après 10 emplois supprimés en 10 ans, la mise à jour du plan accuserait un tel retard qu'il faudrait faire appel à des géomètres privés (qui factureront certainement au prix fort leur intervention). De qui se moque-t-on ?

Cette partie de ping-pong ne fait qu'étayer ce que nous supposions. La direction locale fait remonter les chiffres adaptés aux situations attendues par la DG. Au sortir d'une longue période de numérisation et de montée en charge, il apparaissait légitime de pouvoir disposer d'un temps suffisant pour compléter la mise à jour des plans cadastraux. A ce stade, il ne semblait pas indispensable d'y remédier par de tels moyens, considérant que le retard constaté n'était pas de l'ampleur annoncée. Il semblerait donc qu'il y ait eu une sous-estimation permanente des charges annuelles de travail.

Cela aura eu le double avantage de satisfaire les exigences de la DG en matière de suppressions d'emplois et la volonté de taire les spécificités du cadastre d'Alsace Moselle, qui ne pourra décidément jamais se fondre dans les statistiques du bureau métier.

Votre GPEEC est d'emblée taillée en pièces ; à l'évidence les données de départ sont biaisées ; à quoi sert de mentir dans le contexte actuel ? Cela relève d'une appréciation erronée des enjeux actuels sur TOUT le spectre des missions dévolues à la DGFIP ! Comment croire en la sincérité aujourd'hui d'une remontée statistique de ce département ?

Désormais, toute suppression issue de ce département sera suspecte de votre complaisance.

Autre sujet d'inquiétude : la mise en place de la RPCU, nous avons besoin d'y voir clair concernant CADASCAD, MAJICAD et AUTOCAD ? Réjouissez-vous donc d'avoir des techniciens qui maîtrisent ces logiciels...mais ils vous attendent et essaient de comprendre la stratégie que vous menez sur un projet qui n'engage ni plus ni moins que le futur de l'information géographique.

Même si cette situation est décrite comme temporaire, il s'agit pour nous d'un précédent sur la mission : nous vous demandons donc d'être très clairs à ce sujet ! Les lignes tracées sont floues, voire inexistantes ce qui est aujourd'hui inconcevable pour les techniciens que sont les géomètres.

Les échos immédiats n'éclaircissent pas le sujet, alors qu'il faudra que l'ensemble de nos collègues reçoivent, analysent et exploitent l'ensemble des données restituées...Vaste charge au cas particulier qui exige compétence, maîtrise et anticipation...

Encore un point, parmi tant d'autres, qui nous a profondément agacé : la ré-écriture du BOFIP (en plein été évidemment) qui précise les modalités d'intervention des géomètres agréments, excluant de fait les cadastraux retraités des différentes opérations foncières qu'ils pouvaient jusqu'alors réaliser.

Outre l'empressement de la DGFIP à obéir aux injonctions de l'OGE, faut-il que vous soyez idéologiquement aveuglés : les retraités du cadastre ne font pas d'ombre aux géomètres experts et n'amputent pas leur chiffre d'affaire ! Le géomètre retraité vivait son agrément comme un prolongement de son activité menée au service du public, hors de toute considération financière.

Tout cela en devient grotesque, ridicule ! Le pognon, le fric, il en faut toujours plus, c'est écoeurant : quand on connaît le niveau des pensions d'un cadre B de la fonction publique, vous avez délibérément pris le parti de les laisser avec leurs difficultés... Sus aux « privilèges » des uns, engraissons les autres !

A ce stade, nous exigeons de vous de la transparence : combien de retraités du Cadastre sont aujourd'hui agréés, pour quel chiffre d'affaire ?

Poursuivons l'exposé des désagréments récurrents qui nous agacent : dans l'austérité ambiante, la façon d'appréhender les crédits de chaîneurs par certaines directions ajoute une difficulté supplémentaire.

Pour un géomètre soumis à des contraintes organisationnelles toujours plus fortes, devoir faire des contrats au minimum un mois à l'avance pour des agents de terrain révèle d'un exercice de funambule. Nous ne contestons pas les règles de l'administration sur l'emploi d'auxiliaires ou manœuvres, mais attention à ne pas entraver nos missions.

Mais un autre problème s'est fait jour....

Nous souhaitons vous alerter solennellement sur un

phénomène qui touche de plus en plus souvent notre réseau : certaines directions refusent l'embauche des enfants des agents comme manœuvres : elles en ont fait une règle intangible, laissant le géomètre sans chaîneur et les agents pantois, avec un sentiment de mise à l'index pour ces derniers.

L'analyse que nous en faisons est claire : les géomètres sont soupçonnés (encore et toujours) de faire payer des heures qui n'auraient pas été réalisées.... Ce manque de confiance de l'administration pèse sur les agents et relève à l'évidence d'*a priori* insupportables.

Nous vous le disons aujourd'hui, cela s'apparente à une discrimination pure et simple.

Les remontées sont aujourd'hui suffisamment concordantes et nombreuses (... le phénomène n'est pas nouveau...) pour que cela soit pris au sérieux.

La CGT réfléchit donc à un courrier adressé non seulement au Directeur Général, mais aussi aux Ministres concernés et qui dénonce ces « règles » d'un autre âge.

Au moment où vous vous félicitez à longueur d'E-Fip de l'image de la DGFIP, (pour une Administration exemplaire dit P.A.E.), il est grand temps de mettre au courant nos décideurs de ces pratiques et de montrer le « vrai visage » d'un certain nombre de responsables locaux.

Un recadrage général est indispensable, sans compter que cela facilitera grandement l'organisation des collègues pour réaliser notre mission prioritaire !

Cette situation conduit souvent, outre la réduction des crédits chaîneurs, à ce que les géomètres sortent seuls, les obligeant à s'affranchir des préconisations des DUERP. Sans moyens et avec des contraintes organisationnelles toujours plus fortes, cela devient la quadrature du cercle.

Premier constat s'agissant de la CAP qui nous « occupe » aujourd'hui, le nombre de recours échouant en CAPN est anémique. C'est évidemment l'illustration que les recours hiérarchiques fonctionnent à plein. Combinées aux nombreuses valorisations disponibles, les réserves constituées pour le 1^{er} niveau de recours finissent d'entamer le rôle normalement dévolu tant aux CAPL/CAPN qu'à leurs représentants élus du personnel.

La CGT considère toujours le recours hiérarchique comme une entorse aux règles de représentativité ;

La défense des agents relève d'instances paritaires pour lesquelles les collègues ont voté ; ce vote doit être respecté et justifie à lui seul l'abandon de cette procédure quel que soit le niveau de recours.

La volonté que vous affichez de vous attaquer de manière détournée à la représentativité des organisations syndicales, et notamment de la CGT, est la copie conforme de ce que Messieurs MACRON, VALLS et HOLLANDE souhaitent faire des tribunaux de prud'hommes. Cela confirme la justesse de notre analyse : seuls le MEDEF et la pensée libérale ont le droit de cité dans notre pays.